PLANNING d'UTILISATION des INSTALLATIONS SPORTIVES

VILLE DE QUIMPER

Direction des Sports

SAISON 2025 - 2026

Numérotation des pages

Stade de PENVILLERS	*Synthétique*	page 5
	Annexe	page 6
	Stabilisé 2 (Sud)	page 7
	Stabilisé 3 (derrière piste d'athlétisme)	page 8
	Aire de gardiens	page 9
	Piste d'Athlétisme	page 11
	Aires de sauts et lancés	page 12
Stade de KERHUEL	*Honneur*	page 13
Complexe de CREACH GWEN	*Synthétique n°1*	page 15
	Synthétique n°2	page 16
	Stabilisé	page 17
		page 18
	Plan d'eau	page 19
	Piste de Bi-Cross	page 20
Stade Jean BRELIVET	*Honneur*	page 21
	Annexe	page 22
	Synthétique	page 24
	Petit Stabilisé coté Annexe	page 25
	Triangle en herbe (gardiens)	page 26
Stade N. KERVAHUT	Honneur	page 27
	Stabilisé	page 28
	2 Petits terrains herbe	page 29
Stade PIERRE DE COUBERTIN	Honneur	page 30
Stade du CORNIGUEL	Honneur	page 31
Stade de PRAT AR ROUZ	Honneur	page 32
	Petit terrain en herbe	page 33
Stade de KERNILIS	*3 grands terrains + 1 petit en herbe*	page 34
Stade de KERMABEUZEN	*Honneur*	page 35
Stade de KERMOGUER	*Honneur + piste*	page 36
VELODROME "ABEL FLOCH"	et aires de sports	page 37

CLASSIFICATION des INSTALLATIONS SPORTIVES DECOUVERTES

INSTALLATIONS SPORTIVES DECOUVERTES		TYPE	DIMENSIONS		Eclair.	NATURE du SOL	Nb	Nb
			Large	Long.	Lux.		Douches	Vest.
Stade de PENVILLERS	Synthétique		68 m	105 m	4 pylônes	Synthétique	12	4
	Annexe		60 m	100 m		Herbe		
	Stabilisé 1		60 m	100 m	4 pylônes			
	Stabilisé 2 (derrière piste d'athlétisme)		46 m	56 m	2 pylônes	Ferrolite		
	Aire de gardiens							
	Piste d'Athlétisme 8 couloirs		8 m	400 m	4 pylônes	Tartan		
	Aires de sauts et lancés							
Stade de KERHUEL	Honneur		68 m	105 m	4 pylônes	Herbe	14	4+2A.
Complexe de CREACH GWEN	Synthétique n°1		68 m	130 m	4 pylônes	Synthétique	24	4
	Synthétique n°2		67 m	105 m	4 pylônes	Synthétique	24	4
	Stabilisé		62 m	100 m	4 pylônes	Sable		
	Plan d'eau				2 pylônes			
	Piste de Bi-Cross			480m		Sable de mine		
Stade Jean BRELIVET	Honneur		68 m	104 m		Herbe	8	4+2A.
	Annexe		65 m	99 m		Herbe	10	3+1A.
	Synthétique		68 m	105 m	4 pylônes	Synthétique		
	Petit Stabilisé coté Annexe		**31 m**	**60 m**	2 pylônes	Sable		
	Triangle en herbe (gardiens)		**60 m**	**70 m : 2**	1 projecteur	Herbe		
Stade N. KERVAHUT	Honneur		60 m	100 m		Herbe	22	4+2A.
	Stabilisé		53 m	89 m	4 projecteurs	Sable		
	Petit terrain stabilisé		31 m	46 m	projecteurs	Sable		
	2 Petits terrains en herbe		33 m	44 m	1 projecteur	Herbe		
Stade PIERRE DE COUBERTIN	Honneur		59 m	98 m		Herbe	15	4+1A.
Stade du CORNIGUEL	Honneur		68 m	105 m		Herbe		
Stade de PRAT AR ROUZ	Honneur		55 m	90 m		herbe		
	Petit terrain en herbe		20 m	100 m		herbe		
Stade de KERNILIS	Terrain 1 en herbe		60 m	100 m		Herbe		
	Terrain 2 en herbe		62 m	97 m		Herbe		
	Terrain 3 en herbe		60 m	95 m		Herbe		
Stade de KERMABEUZEN	Honneur		60 m	100 m		Herbe	11	2+1A.
Stade de KERMOGUER	Honneur		59 m	99 m		Herbe		
VELODROME "ABEL FLOCH"	et aires de sports				22 mâts			

D.G.A.
Relations Citoyennes
Direction des Sports
date de mise à jour
27/10/2021

TERRAIN SYNTHETIQUE

Protocole d'utilisation

Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs de respecter et faire respecter l'ensemble des règles établies ci-dessous.

En cas de non respect de ce règlement, la mise à disposition du terrain sera supprimée temporairement ou définitivement.

Le personnel municipal ainsi que les membres du conseil municipal peuvent intervenir à tout moment envers tout groupe, responsable de groupe ou particulier qui ne respecterait pas ce règlement.

Afin d'assurer la qualité de l'équipement et un suivi efficace, toute constatation d'une dégradation doit être signalée aux agents municipaux.

UTILISATEURS :

1 - associations sportives **conventionnées,** sous la responsabilité de leurs dirigeants ;
2 - groupes scolaires **conventionnés,** sous la responsabilité de leur enseignant ;
3 - animateurs de la Ville de Quimper encadrant des dispositifs municipaux ;

Respecter strictement la planification établie par la Direction des Sports.
NB : Les particuliers ne peuvent pas avoir accès au terrain librement.

ACCES :

- L'accès des utilisateurs doit se faire uniquement par le **portillon face aux vestiaires**.
- Les portillons périphériques ne doivent servir que pour récupérer les ballons sortis du jeu.
- L'accès au gazon synthétique ainsi que l'allée extérieure sont strictement interdits aux deux-roues et à tout véhicule à moteur (sauf engins d'entretien de l'équipement)

CHAUSSURES :

- Les utilisateurs doivent être munis de chaussures adaptées : crampons moulés, semelles striées, chaussures de sport type tennis.
- Sont interdits : crampons vissés, crampons céramiques, pointes athlétisme, talons aiguille...
- Sont déconseillés : crampons lamelles (blocage du pied, torsion cheville et genou)
- Ne pas passer d'une autre surface (stabilisé ou gazon) au terrain synthétique avec les mêmes chaussures aux pieds (objectif : éviter l'apport de matière organique)

INTERDICTIONS :

- Il est interdit de fumer, de cracher, de mâcher du chewing-gum dans l'aire du terrain synthétique. Des poubelles et des cendriers sont prévus à cet effet sur l'allée extérieure.
- Il est interdit d'introduire dans l'aire du terrain synthétique des contenants en verre (bouteilles, flacons, verres...)
- Les pratiques sportives de type placages et projections sont interdites (les normes de sécurité quant à la hauteur de chute sont celles d'un terrain de football soccer, et non de rugby, de foot américain...)

PLANIFICATION :

- Les organismes attributaires de créneaux d'utilisation sur le terrain synthétique doivent respecter strictement la planification et les horaires établis par la Direction des Sports, tant pour l'utilisation du terrain que pour les locaux annexes (vestiaires, abords, parkings) ;
- Durant les périodes de vacances scolaires, les associations qui désirent utiliser l'installation (en journée ou en soirée) pour, soit poursuivre leur utilisation habituelle, soit bénéficier d'une utilisation nouvelle ou complémentaire, doivent en faire la demande expresse auprès de la Direction des Sports ;
- En cas de changement du planning d'entretien du terrain (par exemple en raison des conditions météorologiques), la Ville de Quimper se réserve le droit de modifier le planning d'utilisation en cours. Il peut alors être proposé à l'association ou structure d'utiliser un autre terrain (stabilisé).

ECLAIRAGE :

- La gestion de l'éclairage (allumage / extinction des projecteurs) est assurée par la Direction des Sports.
- En cas de créneau inutilisé et pour éviter un éclairage "à vide", l'association doit impérativement et dès que possible prévenir le Service de Gestion des Equipements Sportifs de la non utilisation.

OUVERTURE :

- La gestion des ouvertures et fermetures du terrain est assurée par la Direction des Sports.
- En cas de créneau inutilisé et pour éviter des intrusions, l'association doit impérativement et dès que possible impérativement prévenir le Service de Gestion des Equipements Sportifs de la non utilisation.

NB : Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des usages. Le règlement actualisé est alors transmis aux utilisateurs.

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Terrain Synthétique

68 x 105 m - éclairé avec tribunes
26, rue de Stang Bihan - année de construction 2012

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI	1 2 3			ENTRETIEN INSTALLATION		01/9 au 15/6 (vac' à valider) QKFC U13+14 / U17+18		21h30 douche comprise	Attention - créneau jusqu'à 20h45 si demande de la plage horaire de 20h45 à 22h		
MARDI	1 2 3	lycée LE LIKES	col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste		col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste	lycée LE LIKES lycée LE LIKES lycée LE LIKES	QKFC U15 + 18fem / Seniors G + F		22h douche comprise		
MERCREDI	1 2 3		QKFC U6 à 9		U10 - 11	U12 - 13	QKFC U14+15 fem / Seniors G		22h douche comprise		
JEUDI	1 2 3			lycée LE LIKES lycée LE LIKES lycée LE LIKES	ENTRETIEN INSTALLATION		QKFC U13+ 15 / U18 - U17		21h30 douche comprise	Attention - créneau jusqu'à 20h45 si demande de la plage horaire de 20h45 à 22h	
VENDREDI	1 2 3		col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste		col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste		QKFC U14+15 fem / Seniors G		22h douche comprise		
SAMEDI			COMPETITIONS								
DIMANCHE			COMPETITIONS USACQ		COMPETITIONS						

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Terrain Annexe

60 x 100 m - gazonné non éclairé avec tribunes
26, rue de Stang Bihan - année de construction 1968

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h – 22h (8h15, 8h30, 8h45, 9h, 9h15, 9h30, 9h45, 10h, 10h15, 10h30, 10h45, 11h, 11h15, 11h30, 11h45, 12h, 12h15, 12h30, 12h45, 13h, 13h15, 13h30, 13h45, 14h, 14h15, 14h30, 14h45, 15h, 15h15, 15h30, 15h45, 16h, 16h15, 16h30, 16h45, 17h, 17h15, 17h30, 17h45, 18h, 18h15, 18h30, 18h45, 19h, 19h15, 19h30, 19h45, 20h, 20h15, 20h30, 20h45, 21h, 21h15, 21h30, 21h45, 22h, 22h15, 22h30, 22h45)
LUNDI	QKFC (U16)
MARDI	QKFC (U16)
MERCREDI	
JEUDI	QKFC (U16)
VENDREDI	
SAMEDI	COMPETITIONS (principalement QKFC)
DIMANCHE	COMPETITIONS (principalement QKFC)

Entraînement possible sur les
<u>périodes très favorables</u>

suivant une planification adaptée
et exclusivement après accord de
la Direction des Sports
<u>pour chaque créneau</u>

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Stabilisé 1 : Sud (derrière synthétique)

60 x 100 m - stabilisé éclairé sans tribunes

26, rue de Stang Bihan - année de construction 1968

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 89 84 95 77

Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3
LUNDI			QKFC (U11+ 13fem)
			col. St J Bapt.
MARDI			QKFC (U11+12)
			col. St J Bapt.
MERCREDI			QKFC (U15fem)
			col. St J Bapt.
JEUDI			QKFC (U10+18 fem)
			lycée LE LIKES
			lycée LE LIKES
			lycée LE LIKES
			col. St J Bapt.
VENDREDI			QKFC (U12+13fem)
SAMEDI	COMPETITIONS		
DIMANCHE	COMPETITIONS		

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Stabilisé 2 : devant Piste d'athlétisme

46 x 56 m - stabilisé éclairé

26, rue de Stang Bihan - année de construction 1968

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
LUNDI										QKFC U11fem					
MARDI							Ec.Prim. Diwan			QKFC U10					
MERCREDI									QUIMPER ATHLETISME						
JEUDI										QKFC U10					
VENDREDI										QKFC U11fem					
SAMEDI							QUIMPER ATHLETISME								
DIMANCHE															

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

date de mise à jour
12/06/2025

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Aire de Gardiens

26, rue de Stang Bihan - année de construction

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

	8h – 9h	9h – 10h	10h – 11h	11h – 12h	12h – 13h	13h – 14h	14h – 15h	15h – 16h	16h – 17h	17h – 18h	18h – 19h	19h – 20h	20h – 21h	21h – 22h
LUNDI										QKFC U 10+11 / Seniors G				
MARDI										QKFC U 12+13 / U 15+18				
MERCREDI											QKFC seniors G			
JEUDI										QKFC U 10+11				
VENDREDI											QKFC seniors G			
SAMEDI														
DIMANCHE														

D.G.A.
Relations Citoyennes
Direction des Sports
date de mise à jour
13/12/2023

STADE d'ATHLETISME

Protocole d'utilisation

Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs de respecter et faire respecter l'ensemble des règles établies ci-dessous.

En cas de non respect de ce règlement, la mise à disposition du stade municipal d'ahtlétisme de Penvillers sera supprimée temporairement ou définitivement.

Le personnel municipal ainsi que les membres du conseil municipal peuvent intervenir à tout moment envers tout groupe, responsable de groupe ou particulier qui ne respecterait pas ce règlement.

Afin d'assurer la qualité de l'équipement et un suivi efficace, toute constatation d'une dégradation doit être signalée aux agents municipaux.

UTILISATEURS :

1. Associations sportives **conventionnées,** sous la responsabilité de leurs dirigeants ;
2. Groupes scolaires **conventionnés,** sous la responsabilité de leur enseignant ;
3. Animateurs de la Ville de Quimper encadrant des dispositifs municipaux.

NB : Les particuliers ne peuvent pas avoir accès au stade.

ACCES :

- ✓ L'accès des utilisateurs doit se faire uniquement par le portillon **"rue Léon Jouhaux"**.
- ✓ En aucun cas le portail coulissant ne devra servir d'entrée ou de sortie.

CHAUSSURES / HYGIENE / TENUE :

Chaque utilisateur devra :

- ✓ Etre muni de chaussures de sports propres **NE VENANT PAS DIRECTEMENT DE L'EXTERIEUR** ; et adaptées au revêtement synthétique (Rekortan M de type D - norme EN 14877) :
  - Crampons pyramidaux ou de compression ;
  - **de 6mm maximum.**
- ✓ Laisser les locaux (vestiaires - sanitaires) propre après utilisation.

INTERDICTIONS :

- ✓ Il est interdit de **fumer,** de **cracher,** de **mâcher du chewing-gum**, de **manger**. Des poubelles et des cendriers sont prévus à cet effet dans l'enceinte du stade ;
- ✓ Il est interdit d'**introduire des contenants en verre** (bouteilles, flacons, verres...).
- ✓ Seul les sportifs utilisateurs sont autorisés à pénétrer sur la piste d'athlétisme.

PLANIFICATION :

- ✓ Les organismes attributaires de créneaux d'utilisation du stade (terrains - piste - annexes) doivent **respecter strictement la planification** et les horaires établis par la Direction des Sports.

MATERIEL :

- ✓ Chaque encadrant / professeur d'EPS doit, avant toute utilisation, **vérifier l'ensemble des installations** (matériel - aires d'évolutions...) et s'assurer de son bon état et absence d'objet dangereux ;
- ✓ L'emploi de chaque équipement doit respecter les règles spécifiques d'utilisation ;
- ✓ En cas de constat d'un matériel défectueux, il y aura lieu dans un 1er temps de ne pas l'utiliser et ensuite le signaler à l'agent de la Direction des Sports en poste dans l'installation ;
- ✓ Seul le matériel mis en place par la Ville de Quimper doit être utilisé lors des séances d'activités sportives - il ne sera pas permis (sauf autorisation express de la Direction des Sports) l'emploi de matériel "privé".
- ✓ Pour les scolaires : **une demande de mise à disposition de matériel** devra être faite auprès du Service des Equpements Sportifs préalable à chaque créneau mis à disposition.
- ✓ **Toute installation utilisée doit être remise dans l'état initial de rangement et propreté :**
  - Haies = sur les racks prévus à cet effet ;
  - Garages et bâches de perche et saut en hauteur = remis en place, attachés via les chaînes ;
  - Lancer = redescendre les filets après usage, ne pas utiliser en cas de vent fort supérieur à 60km/h; reboucher et replaquer les impacts sur le gazon ;
  - Saut = lisser, ratisser et coup de balais du Sable ;

OUVERTURE :

- ✓ Chaque utilisateur devra se garantir de la fermeture effective des portes en fin d'occupation et ne pas permettre l'utilisation du stade par un tiers.

NB : Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des usages. Le règlement actualisé est alors transmis aux utilisateurs.

Nom de l'organisme : _____

Nom du responsable légal de l'organisme : _____

Lu et approuvé : _____

Signature _____

La signature de ce règlement est obligatoire pour l'utilisation de la slle de musculation.

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Piste d'Athlétisme

8 x 400 m (sol : Tartan)

12 rue Léon Jouhaux - année de construction 2023

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h–12h	12h–14h	14h–18h	18h–20h	20h–22h
LUNDI	col. St J Bapt. col. De la Tour d'Auvergne	QUIMPER ATHLETISME Sprint / Sauts	col St Jean Baptiste St Raphael col St Jean Baptiste col St Jean Baptiste	QUIMPER ATHLETISME QUIMPER TRIATHLON 06 50 76 13 72 B. Prioux 07 87 07 31 01	OUVERTURE au PUBLIC sans éclairage
MARDI	col St Jean Baptiste St Raphael St Raphael	QUIMPER ATHLETISME Sprint / Sauts	TEMPS RESERVE à l'ENTRETIEN de l'INSTALLATION	QUIMPER ATHLETISME 02/09 au 26/06 QUIMPER TRIATHLON	OUVERTURE au PUBLIC sans éclairage
MERCREDI		QUIMPER ATHLETISME Sprint / Sauts	1/9 au 30/6 vac' scol' à confirmer QUIMPER ATHLETISME Demi Fond Sprint / Sauts		OUVERTURE au PUBLIC sans éclairage
JEUDI	col St Jean Baptiste St Raphael	QUIMPER ATHLETISME Sprint / Sauts	Lyc. Le Likes Lyc. Le Likes Ecoles Prim Pub disp municipal EPS - Athlé col St Jean Baptiste Lyc. Le Likes col St Jean Baptiste	QUIMPER ATHLETISME 02/09 au 26/06 QUIMPER TRIATHLON	OUVERTURE au PUBLIC sans éclairage
VENDREDI	Lyc. Le Likes Lyc. Le Likes St Raphael	QUIMPER ATHLETISME Sprint / Sauts	Ecoles Prim Pub disp municipal EPS - Athlé col St Jean Baptiste St Raphael col St Jean Baptiste St Raphael col St Jean Baptiste	QUIMPER ATHLETISME	OUVERTURE au PUBLIC sans éclairage
SAMEDI	QUIMPER ATHLETISME		QUIMPER ATHLETISME	OUVERTURE au PUBLIC sauf si COMPETITION sans éclairage	
DIMANCHE	OUVERTURE au PUBLIC sauf si COMPETITION				

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

date de mise à jour
12/06/2025

EMPLOI du TEMPS

Stade de PENVILLERS

Aires de sauts

12 rue Léon Jouhaux - année de construction

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

	8h–9h	9h–10h	10h–11h	11h–12h	12h–13h	13h–14h	14h–15h	15h–16h	16h–17h	17h–18h	18h–19h	19h–20h	20h–21h	21h–22h
LUNDI											1/9 au 30/6 vac' scol' à confirmer QUIMPER ATHLETISME B. Prioux 06 45 15 19 75			
MARDI											QUIMPER ATHLETISME			
MERCREDI							QUIMPER ATHLETISME				QUIMPER ATHLETISME			
JEUDI											QUIMPER ATHLETISME			
VENDREDI											QUIMPER ATHLETISME			
SAMEDI			QUIMPER ATHLETISME				QUIMPER ATHLETISME							
DIMANCHE														

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)

2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)

3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)

4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de KERHUEL

Terrain Honneur

68 x 105 m - gazonné avec éclairage sans tribunes
1 Rue de Kerhuel (ZI de l'Hippodrome) - année de construction 1920

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 89 84 95 77
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI		
MARDI		QKFC *Seniors F*
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		QKFC *Seniors F*
SAMEDI	**COMPETITIONS** (principalement QKFC fém)	
DIMANCHE	**COMPETITIONS** (principalement QKFC fém)	

Entraînement possible sur les
<u>périodes très favorables</u>

suivant une planification adaptée
et exclusivement après accord de
la Direction des Sports
<u>pour chaque créneau</u>

D.G.A.
Relations Citoyennes
Direction des Sports
date de mise à jour
27/10/2021

TERRAIN SYNTHETIQUE

Protocole d'utilisation

Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs de respecter l'ensemble des règles établies ci-dessous.
En cas de non respect de ce règlement, la mise à disposition du terrain sera supprimée temporairement ou définitivement.

Le personnel municipal ainsi que les membres du conseil municipal peuvent intervenir à tout moment envers tout groupe, responsable de groupe ou particulier qui ne respecterait pas ce règlement.

Afin d'assurer la qualité de l'équipement et un suivi efficace, toute constatation d'une dégradation doit être signalée aux agents municipaux.

	Terrain synthétique N°1	Terrain synthétique N°2
UTILISATEURS :	1 - associations sportives conventionnées, sous la responsabilité de leurs dirigeants ; 2 - groupes scolaires conventionnés, sous la responsabilité de leur enseignant ; 3 - animateurs de la Ville de Quimper encadrant des dispositifs municipaux ; **Respecter strictement la planification établie par la Direction des Sports.** **NB : Les particuliers ne peuvent pas avoir accès au terrain librement.**	
ACCES :	- L'accès des utilisateurs doit se faire uniquement par : le portail coullissant	le portail à battants
	- Les portillons périphériques ne doivent servir que pour récupérer les ballons sortis du jeu. - L'accès au gazon synthétique ainsi que l'allée extérieure sont strictement interdits aux deux-roues et à tout véhicule à moteur (sauf engins d'entretien de l'équipement)	
CHAUSSURES :	- Les utilisateurs doivent être munis de chaussures adaptées : semelles striées, chaussures type tennis. crampons moulés, crampons vissés	crampons moulés, semelles striées, chaussures de sport type tennis.
	- Sont interdits :	
	pointes athlétisme, talons aiguille crampons céramiques …	crampons vissés, crampons céramiques, pointes athlétisme, talons aiguille…
	- Sont déconseillés : crampons lamelles (blocage du pied, torsion cheville et genou) **- Ne pas passer d'une autre surface (stabilisé ou gazon) au terrain synthétique avec les mêmes chaussures aux pieds (objectif : éviter l'apport de matière organique)**	
INTERDICTIONS :	- Il est interdit de fumer, de cracher, de mâcher du chewing-gum dans l'aire du terrain synthétique. Des poubelles et des cendriers sont prévus à cet effet sur l'allée extérieure. - Il est interdit d'introduire dans l'aire du terrain synthétique des contenants en verre (bouteilles...)	
		Les pratiques sportives de type placages et projections sont interdites
PLANIFICATION :	- Les organismes attributaires de créneaux d'utilisation sur les terrains synthétiques doivent respecter strictement la planification et les horaires établis par la Direction des Sports, tant pour l'utilisation du terrain que pour les locaux annexes (vestiaires, abords, parkings) ; - Durant les périodes de vacances scolaires, les associations qui désirent utiliser l'installation (en journée ou en soirée) pour, soit poursuivre leur utilisation habituelle, soit bénéficier d'une utilisation nouvelle ou complémentaire, doivent en faire la demande expresse auprès de la Direction des Sports ; - En cas de changement du planning d'entretien du terrain (par exemple en raison des conditions météorologiques), la Ville de Quimper se réserve le droit de modifier le planning d'utilisation en cours.	
ECLAIRAGE :	- La gestion de l'éclairage (allumage / extinction des projecteurs) est assurée par la Direction des Sports. - En cas de créneau inutilisé et pour éviter un éclairage "à vide", l'association doit impérativement et dès que possible prévenir le Service de Gestion des Equipements Sportifs de la non utilisation.	
OUVERTURE :	- La gestion des ouvertures et fermetures du terrain est assurée par la Direction des Sports. - En cas de créneau inutilisé et pour éviter des intrusions, l'association doit impérativement et dès que possible impérativement prévenir le Service de Gestion des Equipements Sportifs de la non utilisation.	

NB : Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des usages. Le règlement actualisé est alors transmis aux utilisateurs.

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

Terrain synthétique N°1

68 x 130 m - éclairé aves tribunes
59, allée Loïc Caradec - année de construction 2015

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
12/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI	1 2 ENTRETIEN 3 INSTALLATION	ICARE jusqu'au 14 octobre 02/9 au 28/6 (sauf vac scol à confirmer) RCQ M12 / M14 / Section touché 21h30 douche comprise Attention - créneau jusqu'à 20h45 si demande de la plage horaire de 20h45 à 22h
MARDI	1 2 RCQ 3 Sport Santé	RCQ Section sportive Les KELTED U20 + Flag adultes RCQ seniors 22h30 douche comprise
MERCREDI	1 2 RCQ 3 Sport adapté	RCQ M10 RCQ M14 RCQ M19 / seniors 22h30 douche comprise
JEUDI	1 2 3	RCQ Section sportive M8 + jeunes féminines SUAPS UBO 03/9 au 28/6 (sauf vac scol à confirmer) Les KELTED Seniors 1/9 au 29/06 confirmer vac' KERNE FOOTBALL GAELIQUE 22h45 douche comprise
VENDREDI	1 2 ENTRETIEN 3 INSTALLATION	RCQ Sport Santé / M14 + 19 / Seniors 22h30 douche comprise
SAMEDI		MAXIME CHRETIEN 06 80 52 88 25 Les KELTED U20 + 17 + école de Flag RCQ M14 / M8 à 10 COMPETITIONS
DIMANCHE	Découpage par cycles : 1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances) 2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances) 3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances) 4 → du 1er au 26 juin (4 séances)	COMPETITIONS

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

Terrain synthétique n°2

68 x 105 m - éclairé sans tribunes
59, allée Loïc Caradec - année de construction 2015

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3	Détail
LUNDI	ENTRETIEN INSTALLATION	ENTRETIEN INSTALLATION	FCQP U13 / QUIMPER ITALIA	02/9 au 23/6 sauf vac' Les KELTED Physique sans placage; 21h30 douche comprise; Attention - créneau jusqu'à 20h45 si demande de la plage horaire de 20h45 à 22h
MARDI	ICARE / ICARE / ICARE		FCQP U14 / QUIMPER ITALIA U13 / seniors / FCQP / SUAPS UBO	Priorité FCQP en cas d'impraticabilité du terrain du Corniguel
MERCREDI	01/09 au 20/06 (sauf vac scol à confirmer) QUIMPER ITALIA U5 à 9	QUIMPER ITALIA U11 + 13 / RCQ M12 Section sportive	FCQP U13 + gardiens / QUIMPER ITALIA U15-16 / seniors	21h douche comprise
JEUDI		SUAPS UBO matchs	FCQP U14 / QUIMPER ITALIA U13 à 15 / seniors / FCQP partage si intempéries au corniguel	22h douche comprise
VENDREDI		ENTRETIEN INSTALLATION	U11 QUIMPER ITALIA Foot en marchant / RCQ M16 Touché + féminines + loisirs	22h douche comprise
SAMEDI	QUIMPE ITALIA U5 à 9 / RCQ baby rugby	COMPETITIONS / RCQ M12	COMPETITIONS	
DIMANCHE	USACQ Match corpos RCK - Quimper Italia	COMPETITIONS		

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

Terrain Stabilisé

62 x 100 m - stabilisé avec éclairage
59, allée Loïc Caradec - année de construction 1983

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
19/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI	1	01/09 au 20/06 (sauf vac scol à confirmer) SENIORS SPORT SANTE QUIMPER – Foot en marchant
	2	9/9 au 28/10 + 7/4 au 23/6 DISKEMPER Ultimate – Delcourt 06 45 70 98 13
	3	22h douche comprise
MARDI	1	01/09 au 20/06 (sauf vac scol à confirmer) QUIMPER ITALIA – Foot en marchant
	2	02/9 au 13/06 (sauf Noël) Les SHARKS 29 – Mathieu Pung 07 78 76 17 53
	3	22h douche comprise
MERCREDI	1	Les SHARKS 29 – Luis Pereira 06 60 90 08 14
	2	Kemper Sport Découverte – utilisation 1 vestiaire
	3	ECOLE MUNICIPALE MULTISPORTS
JEUDI	1	Ecoles Prim Pub – dispositif municipal EPS - Vélo
	2	Ecoles Prim Pub – dispositif municipal EPS - Vélo
	3	Ecoles Prim Pub – dispositif municipal EPS - Vélo
		Ecoles Prim Pub – dispositif municipal EPS - Vélo
		QUIMPER ITALIA – U13
VENDREDI	1	QUIMPER ITALIA – U13 / seniors
	2	
	3	
SAMEDI		Les SHARKS 29 – jeunes
DIMANCHE		

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 74

Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
21/05/2025

		8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
		8h15 8h30 8h45	9h15 9h30 9h45	10h15 10h30 10h45	11h15 11h30 11h45	12h15 12h30 12h45	13h15 13h30 13h45	14h15 14h30 14h45	15h15 15h30 15h45	16h15 16h30 16h45	17h15 17h30 17h45	18h15 18h30 18h45	19h15 19h30 19h45	20h15 20h30 20h45	21h15 21h30 21h45	22h15 22h30 22h45
LUNDI	1															
	2															
	3															
MARDI	1															
	2															
	3															
MERCREDI	1															
	2															
	3															
JEUDI	1															
	2															
	3															
VENDREDI	1															
	2															
	3															
SAMEDI																
DIMANCHE																

Découpage par cycles :

1 ➔ du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 ➔ du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 ➔ du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 ➔ du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

Plan d'Eau

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
12/06/2025

	8h – 8h30	9h – 9h30	10h – 10h30	11h – 11h30	12h – 12h30	13h – 13h30	14h – 14h30	15h – 15h30	16h – 16h30	17h – 17h30	18h – 18h30	19h – 19h30	20h – 20h30	21h – 21h30	22h – 22h30
LUNDI	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile**														
MARDI	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile**								
	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**								
MERCREDI							*2/9 au 2/12 et 30/3 au 18/6* **VOILE LOISIRS**								
JEUDI	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**								
	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile**								
VENDREDI	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**								
	Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**						Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS - voile + CK**								
SAMEDI							**VOILE LOISIRS** **CCKQC**								
DIMANCHE															

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

mise à jour le 12/06/2025

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de CREACH GWEN

Piste de BI-CROSS

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

date de mise à jour
12/06/2025

		8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
		8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30	17h30	18h30	19h30	20h30	21h30	22h30
LUNDI	1															
	2															
	3															
MARDI	1															
	2															
	3															
MERCREDI	1															
	2															
	3															
JEUDI	1		Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS**													
	2		Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS**					Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS**								
	3		Ec. Prim. Publiques **disp municipal EPS**													
VENDREDI	1															
	2															
	3															

SAMEDI

Piste réservée prioritairement pour
les activités " Atout Sport - Stages d'initiation sportive"
lors des vacances de la Toussaint, Février, Pâques et Eté

DIMANCHE

Découpage par cycles :

1 ➔ du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 ➔ du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 ➔ du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 ➔ du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Jean BRELIVET

Terrain Honneur

68 x 104 m - gazonné non éclairé avec tribunes
rue de l'Ile d'Arz - année de construction 1975

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 18 12 02 69

date de mise à jour
12/06/2025

	8h 8h30	9h 9h30	10h 10h30	11h 11h30	12h 12h30	13h 13h30	14h 14h30	15h 15h30	16h 16h30	17h 17h30	18h 18h30	19h 19h30	20h 20h30	21h 21h30	22h 22h30
LUNDI															
MARDI															
MERCREDI															
JEUDI															
VENDREDI															
SAMEDI							COMPETITIONS *(principalement QEAFC)*								
DIMANCHE							COMPETITIONS *(principalement QEAFC)*								

Entraînements Interdits

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Jean BRELIVET

Terrain Annexe

65 x 99 m - gazonné non éclairé sans tribunes
rue de l'Ile d'Arz - année de construction 1975

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 18 12 02 69

date de mise à jour
12/06/2025

	8h 8h30	9h 9h30	10h 10h30	11h 11h30	12h 12h30	13h 13h30	14h 14h30	15h 15h30	16h 16h30	17h 17h30	18h 18h30	19h 19h30	20h 20h30	21h 21h30	22h 22h30
LUNDI											QEAFC *U11 à 14*	du 2/09 au 15/10 du 31/03 au 30/05 suivant la date de travaux d'intersaison			
MARDI	**Entraînement possible sur les périodes très favorables**														
MERCREDI	suivant une planification adaptée et exclusivement après accord de la Direction des Sports pour chaque créneau					QEAFC *U10 à 11*			QEAFC *U10 à 11*	**Suivant l'état du terrain repli sur le synthétique**					
JEUDI															
VENDREDI															
SAMEDI			QEAFC *U6 à 9* suivant état du terrain			**COMPETITIONS** *(principalement QEAFC)*									
DIMANCHE						**COMPETITIONS** *(principalement QEAFC + USP)*									

D.G.A.
Relations Citoyennes
Direction des Sports
date de mise à jour
27/10/2021

TERRAIN SYNTHETIQUE

Protocole d'utilisation

Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs de respecter et faire respecter l'ensemble des règles établies ci-dessous.

En cas de non respect de ce règlement, la mise à disposition du terrain sera supprimée temporairement ou définitivement.

Le personnel municipal ainsi que les membres du conseil municipal peuvent intervenir à tout moment envers tout groupe, responsable de groupe ou particulier qui ne respecterait pas ce règlement.

Afin d'assurer la qualité de l'équipement et un suivi efficace, toute constatation d'une dégradation doit être signalée aux agents municipaux.

UTILISATEURS :

1 - associations sportives **conventionnées,** sous la responsabilité de leurs dirigeants ;
2 - groupes scolaires **conventionnés,** sous la responsabilité de leur enseignant ;
3 - animateurs de la Ville de Quimper encadrant des dispositifs municipaux ;

Respecter strictement la planification établie par la Direction des Sports.
NB : Les particuliers ne peuvent pas avoir accès au terrain librement.

ACCES :

- L'accès des utilisateurs doit se faire uniquement par le **portillon en provenance des vestiaires du terrain honneur SANS PASSER PAR LE TERRAIN EN HERBE en empruntant la voie bitumée**.
- Les portillons périphériques ne doivent servir que pour récupérer les ballons sortis du jeu.
- L'accès au gazon synthétique ainsi que l'allée extérieure sont strictement interdits aux deux-roues et à tout véhicule à moteur (sauf engins d'entretien de l'équipement)

CHAUSSURES :

- Les utilisateurs doivent être munis de chaussures adaptées : crampons moulés, semelles striées, chaussures de sport type tennis.
- Sont interdits : crampons vissés, crampons céramiques, pointes athlétisme, talons aiguille...
- Sont déconseillés : crampons lamelles (blocage du pied, torsion cheville et genou)
- Ne pas passer d'une autre surface (stabilisé ou gazon) au terrain synthétique avec les mêmes chaussures aux pieds (objectif : éviter l'apport de matière organique)

INTERDICTIONS :

- Il est interdit de fumer, de cracher, de mâcher du chewing-gum dans l'aire du terrain synthétique. Des poubelles et des cendriers sont prévus à cet effet sur l'allée extérieure.
- Il est interdit d'introduire dans l'aire du terrain synthétique des contenants en verre (bouteilles, flacons, verres...)
- Les pratiques sportives de type placages et projections sont interdites (les normes de sécurité quant à la hauteur de chute sont celles d'un terrain de football soccer, et non de rugby, de foot américain...)

PLANIFICATION :

- Les organismes attributaires de créneaux d'utilisation sur le terrain synthétique doivent respecter strictement la planification et les horaires établis par la Direction des Sports, tant pour l'utilisation du terrain que pour les locaux annexes (vestiaires, abords, parkings) ;
- Durant les périodes de vacances scolaires, les associations qui désirent utiliser l'installation (en journée ou en soirée) pour, soit poursuivre leur utilisation habituelle, soit bénéficier d'une utilisation nouvelle ou complémentaire, doivent en faire la demande expresse auprès de la Direction des Sports ;
- En cas de changement du planning d'entretien du terrain (par exemple en raison des conditions météorologiques), la Ville de Quimper se réserve le droit de modifier le planning d'utilisation en cours. Il peut alors être proposé à l'association ou structure d'utiliser un autre terrain (stabilisé).

ECLAIRAGE :

- La gestion de l'éclairage (allumage / extinction des projecteurs) est assurée par les utilisateurs.
- En cas de créneau inutilisé et pour éviter un éclairage "à vide", l'association doit impérativement et dès que possible prévenir le Service des Equipements Sportifs de la non utilisation.

OUVERTURE :

- La gestion des ouvertures et fermetures du terrain est assurée par les utilisateurs.
- En cas de créneau inutilisé et pour éviter des intrusions, l'association doit impérativement et dès que possible impérativement prévenir le Service des Equipements Sportifs de la non utilisation.

NB : Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des usages. Le règlement actualisé est alors transmis aux utilisateurs.

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Jean BRELIVET

Terrain synthétique

68 x 130 m - éclairé

rue de l'Ile d'Arz - année de construction 2018

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 74

Responsable secteur : 06 18 12 02 69

date de mise à jour
12/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

	1	2	3
LUNDI	ENTRETIEN INSTALLATION	ENTRETIEN INSTALLATION	QEAFC (01/09 au 16/6) – U10-11 + 14 / U15 + 18 – 21h30 douche comprise
MARDI	lycée THEPOT	lycée THEPOT / lycée THEPOT	QEAFC – U15 + gardiens / U16 + 17 – 21h30 douche comprise
MERCREDI	lycée THEPOT / lycée THEPOT / lycée THEPOT	QEAFC – U8 - 9	QEAFC – U15 / U15 / U12+13 / Seniors – 21h30 douche comprise
JEUDI	lycée THEPOT / lycée THEPOT	lycée THEPOT / lycée THEPOT	lycée THEPOT – QEAFC – U16 + 17 / USP – 1/9 au 30/5 sauf vac' scol' / USACQ – Corpos – 21h30 douche comprise
VENDREDI	lycée THEPOT	lycée THEPOT	ENTRETIEN INSTALLATION – QEAFC – U12-13 + 15 / Seniors / Loisirs – 23h
SAMEDI	QEAFC – U6 à 9	COMPETITIONS – jeunes QEAFC	
DIMANCHE	USACQ – Match corpos EAFC - Cuzon	COMPETITIONS – seniors QEAFC et USP (en cas d'indisponibilité de Prat Ar Rouz)	

Découpage par cycles :

1 ➔ du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 ➔ du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 ➔ du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 ➔ du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Jean BRELIVET

Petit Terrain Stabilisé (coté annexe)

42 x 84 m - stabilisé avec éclairage
rue de l'Ile d'Arz - année de construction 1975

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 18 12 02 69

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3
LUNDI			**LSRPTT** Loisirs Solidarité Retraitées PTT
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			**LSRPTT** Loisirs Solidarité Retraitées PTT
VENDREDI			
SAMEDI			
DIMANCHE			

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Jean BRELIVET

Aire de jeu en Herbe (Gardiens)

60 x 70 x 80 m

rue de l'Ile d'Arz - année de construction 1975

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 74

Responsable secteur : 06 18 12 02 69

date de mise à jour
12/06/2025

	8h	8h15	8h30	8h45	9h	9h15	9h30	9h45	10h	10h15	10h30	10h45	11h	11h15	11h30	11h45	12h	12h15	12h30	12h45	13h	13h15	13h30	13h45	14h	14h15	14h30	14h45	15h	15h15	15h30	15h45	16h	16h15	16h30	16h45	17h	17h15	17h30	17h45	18h	18h15	18h30	18h45	19h	19h15	19h30	19h45	20h	20h15	20h30	20h45	21h	21h15	21h30	21h45	22h	22h15	22h30	22h45
LUNDI	1																																																												
	2																																																												
	3																																																												
MARDI	1																																																												
	2																																																												
	3																																																												
MERCREDI	1																																																												
	2																																																												
	3																																																												
JEUDI	1																																																												
	2																																																												
	3																																																												
VENDREDI	1																																																												
	2																																																												
	3																																																												
SAMEDI																																																													
DIMANCHE																																																													

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade N. KERVAHUT

Terrain Honneur

60 x 100 m - gazonné non éclairé avec tribunes
Rue du Parc des Sports - année de construction 1965

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30
LUNDI																														
MARDI																														
MERCREDI																														
JEUDI																														
VENDREDI																														
SAMEDI													COMPETITIONS *(principalement FCQP)*																	
DIMANCHE													COMPETITIONS *(Principalement FCQP)*																	

Entraînements Interdits

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade N. KERVAHUT

Terrain Stabilisé

53 x 89 m - stabilisé éclairé sans tribunes
Rue du Parc des Sports - année de construction 1965

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3
LUNDI			
MARDI			TEMPS PARTAGE (Salaun 06 15 89 58 51) / US Portugaise (1/9 au 30/5 sauf vac' scol')
MERCREDI	04/9 au 14/6 sauf vac' scol' FCQP (U6 à 9)		FCQP (U10 à 11)
JEUDI	Ec.Prim.Pub. Kervilien		
VENDREDI			FCQP (U10 à 11) / FCQP (loisirs)
SAMEDI	FCQP (U 6 à 8)		
DIMANCHE			

Découpage par cycles :

1 → du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 → du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 → du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 → du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade N. KERVAHUT

2 petits TERRAIN en herbe

gazonnés : 28 x 45 m et 33 x 44 m

Rue du Parc des Sports - année de construction 1965

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3
LUNDI			
MARDI			US Portugaise 1/9 au 30/5 sauf vac' scol'
MERCREDI	04/9 au 14/6 sauf vac' scol' FCQP *U6 à 9*		FCQP *U10 à 11*
JEUDI	Ec.Prim.Pub. Kervilien		
VENDREDI			FCQP *U10 à 11* FCQP *loisirs*
SAMEDI	FCQP *U 6 à 8*		
DIMANCHE			

Découpage par cycles :

1 ➔ du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 ➔ du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 ➔ du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 ➔ du 1er au 26 juin (4 séances)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade Pierre de COUBERTIN

Terrain Honneur

59 x 98 m - gazonné non éclairé avec tribunes
Allée P. de Coubertin - année de construction

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	1	2	3
LUNDI			
MARDI			FCQP
MERCREDI			
JEUDI			FCQP
VENDREDI			
SAMEDI	COMPETITIONS *(principalement FCQP)*		
DIMANCHE	COMPETITIONS *(principalement FCQP)*		

23/8 au 30/9 suivant l'état du terrain et autorisation de la Direction des Sports

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade du CORNIGUEL

Terrain en herbe

68 x 105 m - gazonné avec éclairage sans tribunes

avenue du Corniguel - année de construction 2002

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI	1 2 3		
MARDI	1 2 3		FCQP — repli sur le synthétique de Créach G. en cas d'impraticabilité
MERCREDI	1 2 3		QKFC — *Seniors F*
JEUDI	1 2 3		
VENDREDI	1 2 3		FCQP — repli le jeudi sur le synthétique de C. G. en cas d'impraticabilité
SAMEDI		COMPETITIONS *(principalement FCQP)*	
DIMANCHE		COMPETITIONS *(principalement FCQP)*	

Entraînement possible sur les périodes très favorables

suivant une planification adaptée et exclusivement après accord de la Direction des Sports pour chaque créneau

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS du

Stade de PRAT AR ROUZ

Terrain HONNEUR

55 x 90 m - gazonné sans éclairage sans tribunes

Allée de Rome - année de construction

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 73

Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30
LUNDI																														
MARDI																														
MERCREDI																														
JEUDI																														
VENDREDI																														
SAMEDI																														
DIMANCHE																														

Entraînements Interdits

COMPETITIONS

(principalement :US Portugais)

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS du

Stade de PRAT AR ROUZ

Petit Terrain

32 x 45 m et 30 x 40 m - gazonnés sans éclairage sans tribunes

Allée de Rome - année de construction

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 73

Responsable secteur : 06 88 98 32 89

date de mise à jour
12/06/2025

	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30
LUNDI																														
MARDI																														
MERCREDI																														
JEUDI																														
VENDREDI																														
SAMEDI																														
DIMANCHE																														

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

EMPLOI du TEMPS

Stade de KERNILIS

4 Terrains en herbe

gazonnés : 60 x 100 m + 62 x 97 m + 60 x 95 m + 44 x 57 m

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

Terrain N°

8h 8h30 9h 9h30 10h 10h30 11h 11h30 12h 12h30 13h 13h30 14h 14h30 15h 15h30 16h 16h30 17h 17h30 18h 18h30 19h 19h30 20h 20h30 21h 21h30 22h 22h30

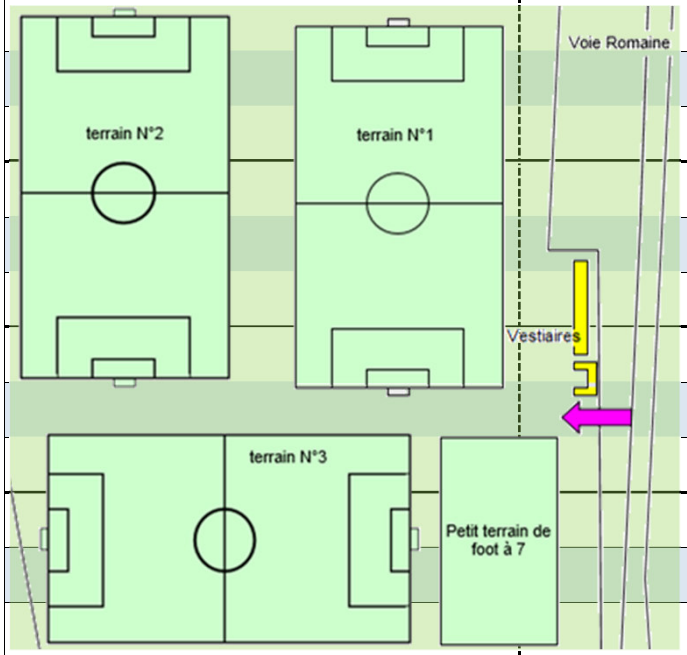

LUNDI	1	
	2	
	3	
MARDI	1	
	2	
	3	
MERCREDI	1	QKFC
	2	
	3	U10 + 11 fem / U12 - 13 Fem
JEUDI	1	en alternance sur les 3 terrains **suivant leur état**
	2	
	3	
VENDREDI	1	
	2	
	3	
SAMEDI	1	01/9 au 15/6 QKFC
	2	QKFC
	3	U 6 à 9 / U10 - 11
DIMANCHE	1	USACQ
	2	
	3	Entente de Kernilis : Gouriten 06 63 55 61 43 Pilliers de Kernilis : Désécures 06 50 72 19 72 Racing Kemper 06 33 24 53 736

D.G.A. Relations Citoyennes

Direction des Sports

date de mise à jour

12/06/2025

EMPLOI du TEMPS

Stade de KERMABEUZEN

Terrain Honneur

60 x 100 m - gazonné sans éclairage avec tribunes

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59

Responsable installation : 06 74 88 14 73

Responsable secteur : 06 88 98 32 89

	8h 8h30	9h 9h30	10h 10h30	11h 11h30	12h 12h30	13h 13h30	14h 14h30	15h 15h30	16h 16h30	17h 17h30	18h 18h30	19h 19h30	20h 20h30	21h 21h30	22h 22h30
LUNDI															
MARDI															
MERCREDI															
JEUDI															
VENDREDI															
SAMEDI							**COMPETITIONS**								
DIMANCHE							**COMPETITIONS**								

D.G.A. Relations Citoyennes

Direction des Sports

date de mise à jour

12/06/2025

EMPLOI du TEMPS

Stade de KERMOGUER

1 Terrain en herbe et 1 piste

gazonnés : 59 x 99 m et piste de 357 m

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 73
Responsable secteur : 06 88 98 32 89

8h 8h30 9h 9h30 10h 10h30 11h 11h30 12h 12h30 13h 13h30 14h 14h30 15h 15h30 16h 16h30 17h 17h30 18h 18h30 19h 19h30 20h 20h30 21h 21h30 22h 22h30

LUNDI	terrain	PSIG (14h – 16h)
	Piste	
MARDI	terrain	PSIG (10h – 12h)
	Piste	
MERCREDI	terrain	~~31/8 au 12/6~~ ~~QKFC~~ ~~U6-7~~ (13h30 – 16h)
	Piste	
JEUDI	terrain	PSIG (10h – 12h) ; PSIG (14h – 16h)
	Piste	
VENDREDI	terrain	
	Piste	
SAMEDI	terrain	~~QKFC~~ ~~U6-7~~ (14h – 16h) — *13h45* — Matchs jeunes *suivants championnat*
	Piste	
DIMANCHE	terrain	**USACQ** (10h – 13h) — New Team : Barré 06 24 24 43 14
	Piste	

ATTENTION

Stationnement des véhicules interdit devant les habitations

D.G.A. Relations Citoyennes
Direction des Sports

date de mise à jour
12/06/2025

EMPLOI du TEMPS

VELODROME "ABEL FLOCH"

Distances : **anneau** = **250**m (pourtour haut de l'anneau : 280m)
49, rue Pen Ar Stang - année de construction 1996

SAISON 2025 / 2026

Astreinte Sports : 06 85 11 96 59
Responsable installation : 06 74 88 14 74
Responsable secteur : 06 29 53 18 98

8h 8h15 8h30 8h45 9h 9h15 9h30 9h45 10h 10h15 10h30 10h45 11h 11h15 11h30 11h45 12h 12h15 12h30 12h45 13h 13h15 13h30 13h45 14h 14h15 14h30 14h45 15h 15h15 15h30 15h45 16h 16h15 16h30 16h45 17h 17h15 17h30 17h45 18h 18h15 18h30 18h45 19h 19h15 19h30 19h45 20h 20h15 20h30 20h45 21h 21h15 21h30 21h45 22h 22h15 22h30 22h45

LUNDI				
MARDI				2/9 au 31/08 (sauf Noël) **V.S.Q.** COLIN David 06 89 03 76 02
MERCREDI			**LEUCEMIE ESPOIR CYCLISME** Fortin Frédéric	
JEUDI	Ecole prim **Ste Thérèse**		Col. **LA TOURELLE** Col. **LA TOURELLE** Col. **LA TOURELLE** Col. **LA TOURELLE**	**V.S.Q.**
VENDREDI				**V.S.Q.**
SAMEDI	**04/9 au 25/6** - dont vac' scol' **QUIMPER TRIATHLON** Benoit COSTAOUEC 06 50 76 13 72		**V.S.Q.** D. Collin 06 89 03 76 02	
DIMANCHE				

Découpage par cycles :

1 ➔ du 1er septembre au 21 novembre (9 à 10 séances)
2 ➔ du 24 novembre au 13 février (10 séances)
3 ➔ du 1er mars au 29 mai (9 à 11 séances)
4 ➔ du 1er au 26 juin (4 séances)

(herbe = terrain pour du rugby sans équipement de buts / plat. 1 = plateau de hand + foot loisir ou scolaire en stabilisé / plat. 2 = plateau de basket enrobé)